CONSEIL DE LA CULTURE DE L'ESTRIE

AGA 2025
Jeudi · 19 juin

Assemblée générale extraordinaire

Document de soutien

3. Demande de lettres patentes supplémentaires – Modification aux biens immobiliers

La proposition de demande de lettres patentes supplémentaires vise à tenir compte de la valeur actuelle de notre actif immobilier et des projets en cours de développement comme celui d'Humano District dans lequel le Conseil de la culture pourrait devenir partenaire.

Elle tient compte de l'adoption de la modification au point 4 – Immeuble des lettres patentes du Conseil de la culture de l'Estrie, telle qu'amendée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2024.

« Il est résolu de déposer au Registraire des entreprises une demande de lettres patentes supplémentaires et d'autoriser les administrateurs.trices à signer tous les documents afférents à cette demande afin que l'élément biens immobiliers soit modifié de la façon suivante : Le montant auquel sont limités les biens immobiliers que peut acquérir ou posséder le Conseil de la culture de l'Estrie est augmenté de 1 000 000 $ à 100 000 000 $. »

Renseignements :

Annick Corriveau | 819 563-2744, poste 221
info@cultureestrie.org

Hélène Blais | 819 563-2744, poste 227
helene@cultureestrie.org